## OIERATION "LIEGES A MOINEAUX"

Ayant trop souvent constaté que divers magasins vendaient des pièges en fil d'acier appelés "pièges à moineaux" ou "pièges à grives", j'ai écrit aux directeurs d'une dizaine d'entre eux afin de leur signaler que ces pièges étaient prohibés et de leur demander d'en cesser la vente, leur suggérant de vendre à la place des mangeoires, des nichoirs ou d'autres objets destinés à la protection des oiseaux.

J'ai reçu deux réponses me faisant connaître qu'à la

suite de ma lettre on avait retiré ces pièges de la vente.

Alors, pourquoi n'en feriez vous pas autant? Voici un modèle de lettre dont vous pourrez vous inspirer. Tenez nous au courant des résultats de vos interventions.

Bon courage et merci!

J.M. THIERY



GROUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE DE PICARDIE

Monsieur le Directeur,

J'ai eu dernièrement l'occasion de constater que vous mettiez en vente des pièges en fil d'acier destinés à tuer des oiseaux

et appelés "pièges à moineaux" ou "pièges à grives".

Vous comprendrez que notre association desapprouve la vente de tels engins. Les oiseaux souffrent déjà de nombreuses nuisances sans qu'il soit besoin d'y ajouter le piégeage. D'ailleurs la plupart des oiseaux tués par ces pièges sont protégés par la loi nº 76 629 du IO Juillet 1976 et son décret d'application du I7 Avril 1981, c'est à dire que leur capture ou leur destruction sont interdites. De plus, ces pièges sont considérés comme engins prohibés par le réglement permanent de la police de la chasse. Leur usage est donc interdit.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer ces pièges de la vente et de les retourner à votre fournisseur en lui demandant d'en cesser la fabrication. Le marché de la protection des oiseaux est suffisamment vaste (et en extension) pour qu'usines et magasins s'orientent plutôt vers la production et la vente d'abris, de representes d'abrevagins de nichoirs et de graines.

mangeoires, d'abreuvoirs, de nichoirs et de graines.

Espérant que vous voudrez bien tenir compte de ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

